

## Compte rendu de la séance du 26 octobre 2021

Secrétaire(s) de la séance: Mme Rose LAJOIE

### Ordre du jour:

1/ PROJETS 2022

2/ POINT FINANCIER

3/ PERSONNEL COMMUNAL

4/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

5/ RAPPORT DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

6/ QUESTIONS DIVERSES

### 1/ PROJETS 2022 :

Le maire présente les diverses pistes de réflexion sur les projets à inscrire éventuellement au budget 2022 :

- cimetière : aménagement du columbarium, d'un espace pour les cavurnes, opérations de relevé des concessions et sépultures, amélioration de l'accessibilité ;
- local technique : aménagement du local existant ou construction d'un nouveau local, selon les besoins de la commune pour entreposer les matériels ;
- voirie : tournée des routes à exécuter par la commission ;
- projet d'aménagement du centre bourg : création d'un parking rue Lemaigre Dubreuil et aménagement de cette voie, aménagement des circuits piétonniers ;

### 2/ BILAN FINANCIER :

Présentation d'une situation comptable saine, sans dépassement de crédits ; certains programmes d'investissement restent à solder, les subventions étant réclamées au prorata de l'avancement des travaux ; acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie ;

### 3/ PERSONNEL COMMUNAL :

En raison de l'absence de l'agent technique titulaire, un agent a été recruté par le biais de l'Entraide Lochoise jusqu'à la reprise de l'agent en poste, pour renforcer les travaux de fleurissement et d'entretien de la commune ; un contrat pour le remplacement prochain de l'agent aux services ménagers sera également proposé par l'Entraide Lochoise à compter de la mi-novembre ;

### 4/ RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNEE 2022 : création du poste d'agent recenseur et détermination de sa rémunération ( 2021 36)

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement pour l'année 2022, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 ;
- de fixer la rémunération de l'agent recenseur à la somme forfaitaire globale nette à hauteur de la dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat, soit 874 euros, incluant l'ensemble des opérations de recensement ainsi que les deux demi-journées de formation et la tournée de repérage.  
En outre, la collectivité indemniserà les frais kilométriques engagés par l'agent recenseur dans le cadre de sa mission, par la prise en charge financière de deux notes de carburant.

### 5/ RAPPORT DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Les membres et délégués donnent le compte-rendu des réunions du Syndicat Intercommunal Scolaire (coût des charges de fonctionnement, restauration scolaire...), du Syndicat des Transports du Lochois

### 6/ QUESTIONS DIVERSES - Le Conseil :

- organise les prochaines manifestations (11 novembre, décorations de Noël, plantations...);
  - soulève et répond aux diverses questions ;
  - fixe au mardi 23 novembre à 20h30 la date de la prochaine réunion de conseil municipal ;
- La séance est levée à 23h10.



Fait à Mouzay, le 29 octobre 2021

Le maire, Marie RONDWASSER